



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 405/2024
Date de la séance du CE : 1^{er} mai 2024
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2022.DIJ.5063
Classification : Non classifié

Modification de loi sur l'expropriation (RSB 711.0) **Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur l'expropriation. La procédure de consultation dure jusqu'au 5 août 2024.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice
– Chancellerie d'État